



Listen to this article

QUESTIONS ET RÉPONSES

LE SUFFRAGE DES FEMMES ET LA BIBLE.

Question : Puis-je connaître votre opinion sur la question du « suffrage de la femme » ? Les femmes devraient-elles avoir les mêmes droits que les hommes ? Quelle est la position de la Bible à l'égard de cet important sujet ? J'emploie le terme « important » à dessein parce que le Mouvement pour le suffrage féminin s'étend dans le monde entier et, à mon avis, représente l'une des phases les plus importantes des conditions générales existant dans ces temps hyperboliques.

Réponse : Il est très évident, pour l'observateur attentif, que les hommes et les femmes, dans le monde entier, s'approchent de plus en plus d'une condition d'égalité. Ceci est dû grandement à l'état changeant des affaires dans les secteurs industriel et social. Les femmes entrent dans toutes les branches d'activité du monde commercial et des domaines de l'art, de la science et de la littérature. Elles ont été poussées dans le monde des affaires et de l'industrie par le dur système compétitif de notre temps. Ayant pris leur place auprès des hommes dans toutes les carrières, la suite logique dans le cours des événements est qu'elles entrent, sur un pied d'égalité, dans l'arène politique. Le suffrage féminin est une bonne chose ; il est certainement en accord avec ce que les Ecritures indiquent devoir arriver dans « les temps du Rétablissement » (Actes 3 : 19-21, Ost.), pendant les mille ans où la race humaine sera rétablie à des conditions parfaites représentées dans le premier homme, Adam, avant qu'Eve eût été tirée de son côté. Adam réunissait en lui les qualités masculine et féminine, et quand Eve fut formée pour la propagation de la race, les qualités féminines lui furent incorporées. Lorsque la race humaine se sera multipliée suffisamment et aura rempli la terre (Genèse 1 : 28), la propagation cessera, et les deux sexes deviendront

comme était Adam avant qu'Eve fût formée. Voyez Matthieu 22 30.

« Ce qu'a dit le Pasteur Russell » Page 851, du livre anglais.

L'ESPRIT RETOURNE A DIEU QUI L'A DONNE.

Question : Peut-on dire, selon vous, que l'esprit du brigand qui mourut sur la croix, lorsque notre Seigneur était crucifié, resta dans la tombe avec son corps ? Si oui, l'esprit de nos chers amis, qui se convertirent à Christ dans cette vie, demeure donc avec leur corps dans la tombe jusqu' au retour du Seigneur.

Réponse : Les écrivains inspirés de la Bible nous disent justement ce qu'il advint de l'esprit du brigand qui mourut sur la croix. Ils nous disent aussi ce qu'il advint de l'esprit de ceux qui furent de pieux disciples de Christ et qui furent fidèles même jusqu'à la mort. Ce ne serait pas à nous de dire ce qu'il advint de ces esprits. Trop de soi-disant conducteurs de la pensée religieuse, ont fait des théories et des hypothèses sur ce qui pouvait advenir de l'esprit des morts disparus et ont fait valoir le résultat de leurs vaines imaginations. N'ajoutons pas à la terrible confusion en présentant nos propres idées, mais écoutons ce que les Ecritures déclarent à ce sujet, reconnaissant que le Seigneur Dieu est certainement capable de nous guider dans la recherche de la connaissance de la Vérité. Nous lisons : Avant que la poussière retourne à la terre pour redevenir ce qu'elle était et que l'esprit retourne à Dieu, qui l'a donné. (Ecclésiaste 12 : 7). Ce texte nous remet en mémoire la sentence originelle de mort prononcée contre Adam, à cause de sa désobéissance. Il avait été formé de la poussière et, ayant perdu le droit à la vie, il devait retourner dans la poussière. Il mourut. Le souffle de vie (l'esprit), le principe générateur de vie fut ôté du corps et retourna à Dieu, qui est la source de toute vie. L'âme vivante, l'être intelligent mourut. La Bible dit en effet: « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra » (Ezéchiel 18 : 4). De ces Ecritures, il ressort que l'esprit du brigand, ainsi que celui de tous ceux qui sont morts, retournèrent à Dieu. Ce principe animateur (l'esprit), appelé vie, doit être donné à tous les fidèles et obéissants à la résurrection.

« Ce qu'a dit le Pasteur Russell »Page 837, du livre anglais.

Ta volonté soit faite

La route est nébuleuse et partout c'est la nuit...

Seul avec toi, le jour paraît, l'ombre s'enfuit,

Et malgré qu'imparfaite,

Du trouble s'échappant sur l'aile de la foi,

Notre prière monte, ô Père, jusqu'à toi:

Ta volonté soit faite.

La chair peut défaillir, le cœur peut s'attrister,

Nous plaindre, pouvons-nous, ou même contester

Ta sagesse parfaite ?

En de semblables temps, par notre faible amour,

Comment intercéder et prier chaque jour:

Ta volonté soit faite.

Avec reconnaissance et solennellement,

Nous prendrons le fardeau dans le recueillement

De l'âme satisfaite.

Nous ne voulons pas moins qu'être toujours heureux,

Fût-ce au prix d'un combat plus vif, plus douloureux

Ta volonté soit faite.

Admis dans le pressoir, bien qu'indignes pourtant.

Nous voulons t'assurer, en ce suprême instant,

Soumission complète.

S'il faut même braver l'opprobre et le mépris,

Si le feu met à nu nos pieds las et meurtris

Ta volonté soit faite.

Adam — Créé et non né comme le fut sa postérité.

Question. — Est-ce qu'Adam est « né dans l'iniquité et ... conçu dans le péché », comme le disent les Ecritures de toute la postérité d'Adam? — Psaume 51: 7.

Réponse. — A proprement parler, Adam ne naquit pas; il fut créé de la poussière de la terre. La science confirme cette déclaration émanant de la Bible, car tous les éléments contenus dans le corps humain se trouvent dans la terre. L'homme fut une création distincte ; il n'est pas le produit d'une évolution comme le prétendent certains savants égarés. Quand Dieu forma l'homme des éléments terrestres, Il déclara que ce qu'Il avait fait était «très bon ». Les Ecritures déclarent par ailleurs que toutes les œuvres de Dieu sont parfaites.. (Deut. 32 : 4). Comme homme parfait, Adam pouvait opter pour l'obéissance ou la désobéissance à l'Eternel. Le fait même qu'Adam ait eu la faculté de choisir entre le bien et le mal prouve qu'il ne fut pas créé simple machine, mais qu'il était libre au moral, donc à l'image de Dieu, ainsi que l'affirment les Ecritures. Si Adam avait été imparfait, d'une nature de péché, dégradé et mauvais, comme sa race l'est de nos jours, l'Eternel ne l'aurait jamais mis à l'épreuve. Pour avoir désobéi, Adam tomba sous le coup de la condamnation à mort et entraîna toute sa postérité sous le coup de la même et terrible condamnation. Depuis ce temps-là, la race humaine glisse sur la pente qui conduit à la destruction. La mort règne, et tous l'admettront. La race humaine doit être délivrée de la mort à la seconde venue de Christ, ainsi que le dit l'Apôtre : *«Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds. Le dernier ennemi qui sera détruit, c'est la mort.» «La mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont*

disparu ». — 1 Cor. 15 : 25, 26 ; Apoc. 21: 4.

« Ce qu'a dit le Pasteur Russell »Page 741, du livre anglais.

QUAND LA NOUVELLE ALLIANCE ENTRERA-T-ELLE EN VIGUEUR?

Question posée à Frère Russell en 1911

Quand la Nouvelle Alliance entrera-t-elle en vigueur, et quand se terminera-t-elle ?

Réponse ~

Elle entrera en vigueur dès que le Médiateur sera complet — Jésus la Tête et l'Eglise le Corps —dès que la Première Résurrection aura été achevée. Nous ne savons pas combien de jours ou de semaines peuvent s'écouler avant qu'elle soit enfin introduite, mais, pratiquement, ce qu'elle attend, c'est le complètement du Corps, du Médiateur, le complètement des sacrifices et, ensuite, la prise par le Médiateur de Son grand pouvoir, Son scellage de cette Nouvelle Alliance au moyen de Son Sang, et le commencement de Sa mise en application de cette dernière. Nous voulons dire que cela s'accomplira très peu de temps après que le dernier membre de l'Eglise aura achevé sa participation au sacrifice et qu'il sera glorifié auprès de son Rédempteur.

Et quand se terminera-t-elle ? La Nouvelle Alliance se terminera, dans un sens de ce terme, à la fin de l'Age Millénaire, lorsque le Médiateur, ayant accompli Son œuvre — ayant amené tous les gens à la perfection, tous ceux qui seront bien disposés, et ayant détruit les réfractaires — le monde alors parfait sera remis entre les mains du Père et le Médiateur se retirera de Sa position d'intermédiaire. Le Père a consenti à accepter le monde sous l'arrangement de cette Nouvelle Alliance ; Il l'accepte et c'est là la fin de la Nouvelle Alliance, dans la mesure où est concerné l'arrangement de cette Nouvelle Alliance. Mais, dans un autre sens du mot, il est une autre alliance qui se continuera après cela, pendant l'éternité. L'alliance de Dieu, avec tout le genre humain et avec les anges, stipule que si on Lui obéit, on aura la vie éternelle et on jouira de toutes les bénédictions auxquelles Il a pourvu. C'est pourquoi, dès que Jésus aura transmis le monde au Père, cette alliance spéciale de miséricorde prendra fin, et elle se terminera parce qu'elle aura accompli son

œuvre. Alors Jésus se retirera de Sa position d'intermédiaire et la Nouvelle Alliance arrivera à Sa fin, ayant effectué son œuvre. Le monde sera de nouveau entre les mains du Père comme il le fut avant l'entrée du péché sur terre. Le Père traitera le monde de la même manière qu'il traita Adam. Comme Il mit Adam à l'épreuve, et cela signifiait qu'Adam était en parenté d'alliance avec Dieu, de même Il mettra le monde à l'épreuve, et cela signifiera que le monde sera en parenté d'alliance avec Dieu ; les hommes seront soumis à une épreuve pour voir s'ils y résisteront, et ils seront personnellement responsables quant aux conditions d'obéissance qui seront alors imposées; s'ils ne résistent pas à l'épreuve, ils mourront de la Seconde Mort. Cela est illustré dans l'Apocalypse, au chapitre 20 ; il y est écrit, vous vous en souvenez, que Satan sera relâché ; l'épreuve affectera le genre humain tout entier. Tous ceux qui désobéiront seront considérés comme possédant l'esprit de l'Adversaire, et ils seront détruits avec lui. Tous ceux qui posséderont l'esprit d'obéissance, et qui garderont leur parenté d'alliance avec Dieu, ceux-là recevront la vie éternelle et toutes les bénédictions que Dieu réserve pour ceux qui sont en plein accord avec Lui.

Tiré de l'ouvrage : « Ce qu'a dit le Pasteur Russell » page 186 du volume anglais

SOUS QUELLE ALLIANCE SE DEVELOPPE L'EGLISE?

Question posée à Frère Russel en 1913

L'Eglise se développe-t-elle sous l'Alliance Abrahamique ou sous l'Alliance de sacrifice ?

Réponse:

Nous répondrons qu'elle se développe sous ces deux Alliances. L'Alliance Abrahamique promettait à Abraham une postérité qui devait être employée comme agent en vue de la bénédiction de toutes les familles de la terre et, explique l'Apôtre, cette postérité était Christ. Nous voyons que notre Seigneur Jésus était, par nature, enfant d'Abraham, postérité d'Abraham, mais ce n'est pas comme postérité d'Abraham selon la chair qu'il devait être à même de délivrer le monde. Avant de pouvoir faire quoi que ce soit pour le monde, il fallait qu'Il mourût comme postérité naturelle d'Abraham ; la postérité naturelle d'Abraham devait être sacrifiée, comme cela fut préfiguré dans le cas d'Isaac. Notre Seigneur fit effectivement le sacrifice de Lui-même, il se sacrifia réellement, mais Dieu Le ressuscita d'entre les morts comme Nouvelle Créature, et c'est la Nouvelle Créature de notre Seigneur Jésus qui est la

postérité spirituelle d'Abraham, et c'est la postérité spirituelle d'Abraham, et non la postérité naturelle, qui doit bénir toutes les familles de la terre. Ainsi donc, Christ est l'antitype d'Isaac c'est comme postérité spirituelle qu'Il fut ressuscité d'entre les morts. Vous et moi avons été invités à devenir Ses membres, bien que nous ne fassions pas partie de la postérité d'Abraham selon la chair ; nous sommes simplement introduits dans la postérité d'Abraham selon l'esprit, et nous devenons postérité d'Abraham sur le plan spirituel parce que nous devenons membres du Corps de Christ. Mais personne ne peut entrer dans l'accomplissement de la promesse abrahamique, si ce n'est par la porte du sacrifice. Les Juifs n'ont-ils pas pu devenir la postérité spirituelle d'Abraham sans le sacrifice de la chair ? Non ! Et personne ne le peut, à moins que ce ne soit par le sacrifice de la chair, et c'est pourquoi il est parfaitement juste de dire que nous nous développons sous ces deux alliances à la fois. L'Eternel déclare : « *Assemblez-moi mes saints, qui ont fait alliance avec moi par [un] sacrifice* ». (Ps. 50 : 5, Darby). Jésus fut le premier Saint ; Il conclut une alliance avec Dieu et accomplit Son sacrifice, et il fut accepté au plan spirituel de la postérité d'Abraham. Il nous a invités, Juifs comme Gentils, à accéder au plan spirituel et à devenir héritiers avec Lui en devenant membres de la postérité spirituelle d'Abraham et ainsi, déclare l'Apôtre, « *si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse* » (Gal 3 :29), mais vous ne pouvez appartenir à Christ autrement que par la participation à Son sacrifice.

Tiré de l'ouvrage Ce qu'a dit le Pasteur Russell »page 194 du volume anglais

A PROPOS DES SOEURS.

Question posée à Frère Russell en 1905:

Conseillez-vous aux sœurs de prendre part à la prière dans nos réunions ?

Réponse:

Que disent les Ecritures ? L'Apôtre déclare que les sœurs prenaient part à la prière. « Toute femme qui prie., la tête non voilée, déshonore son chef ». Vous ne me verrez jamais enlever aux soeurs une faculté que les Saints Ecrits leur reconnaissent.

« Ce qu'a dit le Pasteur Russell », page 660 du volume anglais

Question posée à Frère Russell en 1910

« *Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme* ». Peut-on comprendre, d'après ce verset, qu'une femme peut enseigner si elle ne prend pas de l'autorité sur l'homme ?

Réponse:

Eh bien, voyons ! Supposez que je sois une sœur et que je me mette à parcourir mon voisinage avec le désir d'y exercer mon influence par la distribution d'opuscules, etc., et supposez que certains d'entre mes voisins se rassemblent et me disent : « Nous voudrions que vous nous entreteniez davantage sur ce sujet ». J'en conclurais que la volonté de l'Eternel à mon égard est que je dise tout ce que je sais, mais aussi modestement que possible ; la modestie convient aussi aux frères. Je m'efforcerais d'exposer toute la vérité et tous les faits qui me sont connus, et le fait que certains de ceux qui vivent dans mon voisinage, et qui n'ont pas connaissance de la Vérité, soient des hommes, ne m'empêcherait pas de parler si ceux-ci me demandaient de leur expliquer la Vérité. Je pense que ce serait tout à fait convenable.

« Ce qu'a dit le Pasteur Russell », page 661 du volume anglais

L'ALLIANCE DE LA LOI. — SON TESTATEUR.

Question posée à Frère Russell en 1909

Qui fut le testateur de l' (ancienne) Alliance de la Loi ? « *Car là où il y a un testament (une alliance), il est nécessaire que la mort du testateur soit constatée. Un testament (une alliance), en effet, n'est valable qu'en cas de mort, puisqu'il n'a aucune force tant que le testateur vit* ». Hébr.9 : 16, 17).

Réponse:

L'argument de l'Apôtre développé ici, par l'emploi de ces paroles, se rapportait particulièrement à notre Seigneur Jésus ; l'Apôtre n'y dit rien à propos de l'Alliance de la Loi. Nous pouvons avec à propos supposer que Moïse, comme médiateur de l'Alliance de la Loi, fut son testateur dans une certaine mesure ; sa mort fut représentée dans les taureaux et les boucs qui furent alors offerts, sous l'Alliance de la Loi. cette alliance fut simplement typique, et les sacrifices étaient simplement des sacrifices typiques. Notre pensée est que si cet argument s'appliquait de quelque façon à Moïse, ce serait dans ce sens que ces sacrifices représentaient Moïse.

Il est bon de noter très soigneusement la vigueur des paroles que l'Apôtre emploie quand, parlant de Jésus, il déclare que Celui-ci est le testateur de la Nouvelle Alliance. Bien qu'il ne soit pas ici question de ce point, je veux ajouter dans cet ordre d'idées, si vous le permettez, quelques paroles qui pourront être utiles à certains. Saisissez la pensée que, sous l'Alliance de la Loi, Dieu avait offert à tout Israélite qui garderait cette Loi, toutes les bénédictions, tous les droits et tous les privilèges appartenant à l'homme parfait.. Tout Juif donc, ayant vécu en un moment quelconque depuis l'institution de l'Alliance de la Loi jusqu'au temps de Christ, et qui aurait pu garder la Loi, aurait eu droit à tout ce que perdit Adam, il aurait démontré qu'il était un homme parfait; par conséquent il aurait eu droit à tout ce que promettait cette alliance, à tout ce qu'avait Adam; il aurait été digne de prendre la place d'Adam. Mais nous savons qu'en fait l'Alliance de la Loi était en vigueur depuis plus de seize siècles, et pas un Juif ne fut à même d'observer la Loi, et ainsi Paul affirma que « par les œuvres de la Loi, aucune chair ne serait justifiée ». Mais notre, Seigneur Jésus, venant dans le monde dans un corps spécial, un corps ayant été préparé,, et étant saint, innocent, sans souillure et séparé des pécheurs, fut capable de garder la Loi, et Il la garda, et ainsi, par l'observance de la Loi Il démontra qu'Il était parfait et capable d'être le maître du genre humain. Fut-Il maître du monde ? Non. Pourquoi non ? Parce que Dieu, avait un plan plus vaste et plus profond. Quel était ce plan ? C'était celui-ci: le Seigneur non seulement devait démontrer qu'Il était un homme parfait, mais, l'ayant démontré, Il devait sacrifier cette vie

parfaite ; Il devait faire le sacrifice de tout, et mourir, et c'est ce qu'Il fit. Ensuite, nous disent les Saints Ecrits, « Dieu le ressuscita d'entre les morts » afin de Le récompenser pour Son obéissance. Il avait dès lors, pour ainsi dire, tout le mérite, toute la vertu, toute la valeur d'une nature humaine parfaite à Sa disposition. Tous les droits parfaits d'un homme parfait étaient entre Ses mains, afin qu'Il en disposât à Son gré. Qu'en a-t-il fait ? Il aurait pu les appliquer en faveur de toute la race humaine, ou bien en faveur d'Adam, ou d'un nombre quelconque, de membres d'entre la race humaine. Que fit-Il ? D'une manière toute naturelle, nous nous serions attendus à ce qu'Il les appliquât en faveur de la nation juive — vous voyez qu'Il avait quelque chose à donner. Il allait mourir, et Il allait faire don de ces droits terrestres ; Il était testateur, et sur le point de faire Son testament, qui comprenait Sa vie terrestre déposée en sacrifice — A qui les a-t-Il donnés ? Non pas aux Juifs, comme nous aurions pu nous y attendre ; Jésus ne scella pas la Nouvelle Alliance au moyen de Son sang. Qu'en a-t-Il fait ? Il monta au Ciel et comparut devant Dieu pour nous, pour quiconque Lui témoignerait du respect et se placerait sous les conditions et les termes de la justification et de la sanctification. Il appliqua la totalité de ce mérite à l'Eglise ; Il ne scella pas l'alliance du tout. Comment allait-Il employer ce mérite au sein de l'Eglise ? Les Saints Ecrits montrent dans le type que le taureau représentait le Seigneur Jésus, et que le Souverain Sacrificateur prit le sang du taureau et en fit aspersion sur le Propitiatoire, pour Lui-même et pour Sa maison, la maison de la foi, pour tous ceux qui Lui appartiennent au sens véritable et propre du terme. A ceux-ci donc, Il donna le mérite de Sa vie terrestre ; Il ne leur donna pas une vie spirituelle ; Il ne leur donna pas l'immortalité, mais seulement ce qu'Il avait à donner. Il n'avait pas de vie spirituelle à donner, parce que ce n'était pas la vie spirituelle qu'Il s'était assurée en gardant la Loi ; c'étaient seulement des droits terrestres et, en conséquence, Il avait seulement des droits terrestres à accorder à qui que ce fût. Ainsi, quand Il monta au Ciel, Il accorda ces droits aux croyants qui se mirent en accord avec Ses enseignements stipulant que si quelqu'un voulait être Son disciple, il devait prendre sa croix et Le suivre à celui-là seulement serait accordé le plein bénéfice de la justification.

Les autres, ceux qui ne sont pas allés jusqu'à la consécration, ne devaient pas recevoir les avantages complets qui avaient été offerts ; mais ceux qui se placeraient dans la bonne attitude, à eux le mérite du sacrifice de Christ serait imputé, à condition qu'ils déposassent en sacrifice leur vie.

En d'autres termes, le Seigneur nous donne les droits complets du Rétablissement et les

bénédictions complètes de la nature humaine parfaite, seule chose qu'Il avait à donner. Ainsi, ce qu'il nous donne, à vous et à moi, comme don libre, c'est la justification, à condition que nous déposions notre vie en sacrifice, comme Lui. Celui qui ne fait pas cela, n'est pas compris dans cette classe.

La foi vient d'abord ; elle est une introduction à d'autres bénédictions et faveurs, mais celles-ci ne deviennent matière fixe qu'après la consécration qui suit. La chose est ensuite interchangeable ; les anges ne peuvent la changer et Dieu non plus après qu'Il a accordé Son Esprit par lequel Il marque Son acceptation. Tous ceux qui reçoivent la justification et ensuite le don du Saint Esprit, à leur consécration, et qui sont ainsi scellés comme Peuple de l'Eternel, tous ceux-là sont considérés comme participant à la mort de Christ. Voilà les conditions, voilà les termes fixés. Si ce sont les membres du Petit Troupeau, ils doivent mourir avec Lui, et si ce sont les membres de la Grande Multitude, ils doivent aussi mourir. Rien d'autre ne leur est réservé. Mais de ceux qui se consacrent tous ne persévèrent pas et ne suivent pas Ses traces, et c'est pourquoi ils n'obtiennent pas la même récompense. Certains se tiennent en arrière et les Ecritures nous disent qu'ils formeront la Grande Multitude qui passera par une grande tribulation ; leur chair sera détruite pour que leur esprit soit sauvé au jour du Seigneur. La bénédiction propre au Rétablissement que Dieu donne à l'Eglise ne doit pas être retenue ; non, pas une seule parcelle ne doit en être retenue. Ayant été reçue par l'Eglise, elle passe à travers elle et elle passe afin d'être utilisée de nouveau. C'est le même précieux sang versé par le Seigneur et appliqué à l'Eglise, qui passe par l'Eglise, de sorte qu'à la fin de cet Age il y en a autant à dispenser qu'il y en avait au commencement. Ce fut l'entier mérite de Christ qui a été donné à l'Eglise et, lorsque l'Eglise aura passé au-delà du voile et que ses membres auront déposé en sacrifice leurs vies justifiées et leurs droits terrestres, alors la Nouvelle Alliance sera scellée et ses avantages seront attribués au monde entier.

Ainsi donc, Jésus est le testateur de la Nouvelle Alliance, et lorsqu'Il sacrifia Sa vie, ce fut dans la perspective d'effectuer l'œuvre de médiation dans cette alliance ; mais, au lieu de l'effectuer immédiatement, en accord avec le Plan du Père, Il rassemble d'abord Son Eglise, pour nous permettre de devenir membres de Son Corps, de participer à l'œuvre de sacrifice de nos vies, comme Lui, et à ce testament.

Paul, dans le chapitre II de l'épître aux Romains, nous dit que les Israélites obtiendront miséricorde « par la miséricorde qui vous a été faite » ce sera la miséricorde du Père et du

Seigneur Jésus ; ce sera la miséricorde du Père qui s'exercera par Christ et par l'Eglise. Sa miséricorde s'exercera jusqu'à ce que toutes les familles de la terre aient reçu Sa bénédiction.

« Ce qu'a dit le Pasteur Russell » page 432 du volume anglais

CE QUE FRERE RUSSELL A ECRIT A PROPOS DES LEVITES.

Les Lévites. — Leur héritage sera un héritage céleste.

Question posée à Frère Russell en 1912

Si les Lévites antitypiques n'ont pas d'héritage sur terre, comme cela est montré dans le type, quelle sera leur récompense ?

Réponse:

Les Lévites typiques étaient l'entière tribu de Lévi, dont une partie fut choisie pour constituer un petit groupe de sacrificateurs. Dans le désert du Sinaï, l'Eternel mit à part les Lévites pour Son service (Nombres 3 : 11-16). Dès lors, cette tribu seule représentait les premiers-nés d'Israël qui, déclare l'Apôtre, typifiaient l'Eglise des Premiers-nés (Héb. 12 ; 23), la classe spirituelle.

Dans le type, la tribu entière de Lévi fut privée de toute possession dans le pays. Aucun droit à la possession d'une terre ne leur fut donné ; aucun champ ne leur fut donné. Le pays fut divisé entre les autres tribus, mais pas entre les Lévites. Dieu montra ainsi par ce type que les Lévites antitypiques n'auraient pas d'héritage terrestre. Tous les membres de l'Eglise de l'Age de l'Evangile sont appelés à des conditions célestes, leurs droits terrestres d'hommes leur sont donc enlevés, afin qu'ils puissent obtenir les droits célestes, comme Nouvelles Créatures. L'Apôtre déclare que Dieu « nous a adressé une sainte vocation », une « vocation céleste », un haut-appel — 2 Tim. 1 : 9 ; Héb. 3 : 1 ; Phîl. 3 : 14.

La tribu de Lévi fut divisée en deux classes, une classe sacerdotale et une classe de Lévites, de serviteurs. Dans l'antitype, il est deux classes sur le plan spirituel : la Sacrificature Royale, composée de Christ et de l'Eglise, Son Epouse, et la classe des serviteurs, « des vierges qui la suivent, ses compagnes » (Ps. 45 : 14, Darby), qui doivent entrer dans le Palais du Roi avec des réjouissances. Comme ces dernières ne satisfont pas aux exigences requises pour être admises dans la classe de l'Epouse, elles ne sont pas estimées dignes de faire partie de cette classe dont les membres sont présentés au roi « vêtus d'habits brodés ». Néanmoins, elles doivent toutes avoir un grand caractère et être dignes de recevoir des palmes, signe de leur victoire sur le péché et sur tout mal. —Ps. 45 : 13-15 ; Apoc. 1 : 9-17.

« Ce qu'a dit le Pasteur Russell » page 435 du volume anglais